

Règlement du jeu **« Gagnez votre séjour en Aveyron ! »**

Article 1 : Description du jeu

Le jeu « Gagnez votre séjour en Aveyron ! » est mis en place par l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron, Rue Louis Blanc - BP831 - 12008 Rodez, en partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de l'Aveyron et la Fédération Aveyronnaise de l'Hôtellerie de Plein Air.

Le jeu est gratuit sans obligation d'achat.
Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, en Corse ou à Monaco.

Le jeu se décomposera en 2 périodes :

- du 15 juillet au 31 octobre 2021
- du 1^{er} novembre au 31 mars 2022

Chaque période, de nouvelles dotations seront mises en jeu.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des collaborateurs des structures organisatrices du jeu et des membres de leur famille, de même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation des jeux proposés par l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

L'organisateur ne peut être tenu responsable si par suite de force majeure ou événements indépendants de sa volonté le jeu est annulé.

Le présent règlement est déposé auprès d'un huissier.

Le règlement est adressé gratuitement, à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

Agence de Développement Touristique de l'Aveyron
Rue Louis Blanc
BP831
12008 Rodez

En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'huissier et toute autre version, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure.

Article 2 : Fonctionnement du jeu

Le participant accède au jeu en photographiant le QR code se trouvant sur les sets de table proposés dans les restaurants participants ou en se connectant directement à la page internet du jeu sur <https://www.tourisme-aveyron.com/fr/jeu-concours-umih>

Le jeu sera en ligne du 15 juillet 2021 au 31 mars 2022 et se décomposera en 2 périodes :
- du 15 juillet au 31 octobre 2021
- du 1^{er} novembre au 31 mars 2022

Chaque période, de nouvelles dotations seront mises en jeu.

Pour participer, le joueur devra scanner un QR Code à partir d'un set de table.

Sur la page, il devra obligatoirement remplir le formulaire de participation en donnant son nom, prénom, adresse mail, code postal, ville, date de naissance. Chaque participant devra remplir tous les champs du formulaire de façon complète et compréhensible.

Le participant devra répondre aux 6 questions posées sous le formulaire. Le participant a la possibilité de cliquer sur le lien sous chaque question pour obtenir un indice sur la réponse correcte.

Le participant doit répondre correctement à toutes les questions pour pouvoir participer au tirage au sort.

La participation est considérée comme validée par l'ADT uniquement lorsque le participant a validé son inscription en renseignant le code captcha et en cliquant sur le bouton « Jouer » du formulaire.

Les lots seront attribués aux participants une fois le tirage au sort effectué.

Les informations et les coordonnées fournies par le participant valent preuve de son identité et doivent être valides et sincères, sous peines d'exclusion du jeu, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Toute information incomplète, erronée, illisible sera éliminée du tirage au sort.

Le participant sera contacté par mail dans les 72 heures afin de savoir s'il est retenu pour le tirage au sort.

Un tirage au sort sera effectué en fin de chaque période pour désigner le gagnant de chaque dotation.

Article 3 : Indentification des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort via l'outil de tirage au sort du site : <http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-liste>

Le tirage au sort sera enregistré.

Le gagnant sera contacté par l'e-mail renseigné dans le formulaire sous 8 jours suivant le tirage au sort.

L'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron ne sera pas tenue responsable d'un changement ultérieur des coordonnées du participant et qui n'auraient pas été notifié à la société organisatrice ou d'une erreur des coordonnées portées sur le formulaire d'inscription.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants, autorisent l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron à utiliser leur nom, prénom, ville de résidence, dans toutes manifestations publi-promotionnelle liées au jeu, dans tout pays, sur support (existant ou à

venir), sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 1 an.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante dans un délai de 15 jours à compter de l'annonce de son gain :

Agence de Développement Touristique de l'Aveyron
Rue Louis Blanc
BP831
12008 Rodez

En l'absence de réponse confirmant l'acceptation du lot sous 8 jours suivant l'information du gagnant par e-mail, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Ce dernier ne pourra plus être réclamé et sera au choix de l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron et en fonction du contexte, soit de le réattribuer à un nouveau gagnant soit de le conserver par l'organisateur.

Article 4 : Les lots

Les lots sont les suivants :

N°1 : Un week-end pour 2 personnes (1 nuit + petits déjeuners)

Un repas gastronomique pour 2 personnes

Offre valable 1 an en dehors des mois de juillet et août selon les disponibilités.

Valeur de la prestation autour de 450 euros

N°2: un panier garni de spécialités de l'Aveyron d'une valeur de 80 €

N°3: un panier garni de spécialités de l'Aveyron d'une valeur de 80 €

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des gagnants, ni la remise en argent de leurs contre-valeurs, ni à leurs remplacements ou échanges pour quelque cause que ce soit.

Article 5 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation au présent jeu sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée le 06 août 2004, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé.

Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de modification, de suppression ou de rectification des données les concernant sur demande écrite à :

Agence de Développement Touristique de l'Aveyron
Rue Louis Blanc
BP831
12008 Rodez

Les adresses mails collectées au cours de ce jeu serviront à des envois promotionnels pour les activités et les séjours en Aveyron.

Les personnes qui souhaitent pourront à tout moment se désinscrire via un lien de désinscription.

Cette démarche sera effectuée uniquement par l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron. La durée d'exploitation du fichier est limitée à 3 ans. Les formulaires d'inscriptions sont stockés au sein de l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron durant cette période puis supprimés par la suite.

Article 6 : Internet

Les organisateurs du jeu ne pourront être tenus responsable relativement à tout problème lié au déroulement du jeu qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelconque autre nature.

Article 7 : Acceptation et dépôt du présent règlement

Toute participation au jeu « Gagnez votre séjour en Aveyron ! » implique l'acceptation de ce règlement.

Le présent règlement est déposé à l'étude SCP Jonathan BOUZAT-NOYRIGAT – Huissier de justice près le TGI de Rodez, y demeurant 1 Rue de la Calade 12500 ESPALION

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu à l'étude d'Huissier de Justice susmentionnée.

Le règlement peut être envoyé par mail en faisant la demande auprès de l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron à l'adresse mail suivante : infos@tourisme-aveyron.com en indiquant dans l'objet du mail le nom du jeu et l'objet de la demande.